



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

Direction régionale des Finances publiques  
Auvergne – Rhône-Alpes et département du Rhône

Pôle d'évaluation domaniale

3, rue de la Charité  
69268 LYON cedex 02

téléphone : 04 72 77 21 00  
mél. : drfip69.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

Le 09/11/2022

*Le Directeur à*

POUR NOUS JOINDRE :

Mairie de Décines-Charpieu

Affaire suivie par : Philippe PEYROT

téléphone : 04 72 77 20 34  
courriel : philippe.peyrot1@dgfip.finances.gouv.fr

Réf. DS : 10178020  
Réf Lido : 2022-69275-75664.

## AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VÉNALE

*Désignation du bien :* Terrain à bâtir.  
*Adresse du bien :* Rue Élisée Reclus  
*Valeur vénale :* 100 000 €

*Il est rappelé que les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent sur délibération motivée s'écarter de cette valeur.*

### 1 – SERVICE CONSULTANT

Ville de Décines-Charpieu  
Affaire suivie par : Marion TONAT

### 2 – DATE

de consultation : 10/10/2022  
de réception : 10/10/2022  
date de visite : Visité lors de l'estimation initiale en date du 11/12/2017  
de dossier en état : 10/10/2022

### 3 – OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

Cession d'un terrain à bâtir à vocation économique .

#### **4 – DESCRIPTION DU BIEN**

La ville de Décines-Charpieu a pour projet la cession d'un terrain nu situé 12 rue Élisée Reclus d'une surface totale de 1 427m<sup>2</sup> avec les réseaux existants au droit de la rue Élisée Reclus.

Références cadastrales : parcelles cadastrées CB 325 et CB 327 sur Décines-Charpieu et BA 6 sur Chassieu

#### **5 – SITUATION JURIDIQUE**

Propriétaire du bien : Mairie de Décines-Charpieu

Situation d'occupation : libre

#### **6 – URBANISME – RÉSEAUX**

UEi du PLUh.

#### **7 – DATE DE RÉFÉRENCE**

Date d'adoption du PLUh.

#### **8 – DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE**

La valeur vénale est déterminée par la méthode par comparaison de bien similaire.

Compte tenu des caractéristiques du bien en cause et des éléments d'appréciation connus du service, la valeur vénale est estimée à 100 000 €.

#### **9 – DURÉE DE VALIDITÉ**

18 mois.


#### **10 – OBSERVATIONS PARTICULIÈRES**

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

Une nouvelle consultation du Pôle d'Évaluation Domaniale serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

*Pour le Directeur régional des Finances Publiques et par délégation,*

L'Inspecteur des Finances publiques



Philippe PEYROT

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques.

Accusé de réception en préfecture  
069-216902759-20221207-D-EDTP221207-07-DE  
Date de télétransmission : 14/12/2022  
Date de réception préfecture : 14/12/2022